



CSNPH (Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées)

Date d'expertise : 09 février 2022

Boulevard du Jardin Botanique 50, boîte 150 B
1000 Bruxelles

02 509 82 79

Information générales

CSNPH est une association chargée de l'examen de toutes les matières qui, au niveau fédéral, sont susceptibles d'avoir des conséquences sur la vie des personnes handicapées telles que les allocations familiales, l'allocation d'intégration, l'allocation de remplacement de revenus, l'emploi, l'accessibilité des bâtiments publics, la mobilité ...

Audit

Retrouvez ici l'audit détaillé du lieu

01 Les services proposés sont

En dehors du domicile

Recevoir des informations

Sur le handicap

Grand public

Le public cible

Des personnes en situation de handicap

- Les personnes en fauteuil roulant
- Les personnes marchant difficilement ou appareillées
- Les personnes aveugles
- Les personnes mal voyantes
- Les personnes sourdes
- Les personnes mal entendantes
- Les personnes présentant une déficience intellectuelle
- Les personnes présentant des troubles de l'apprentissage.
- Les personnes ayant des difficultés psychiques ou psychologiques

Des catégories d'âge

- Les jeunes enfants de 0 à 3 ans
- Les jeunes enfants de 3 à 6 ans
- Les enfants de 6 à 12 ans
- Les adolescents de 12 à 18 ans
- Les jeunes adultes de 19 à 21 ans
- Les adultes de 22 à 64 ans
- Les séniors de 65 à 79 ans
- Les séniors de plus de 80 ans

Autheur :

